

**FICHE ACTION POUR LE PROGRAMME D'ACTION REGIONAL DU PARTENARIAT
EURO-MEDITERRANEEN 2007**

1. IDENTIFICATION

	Intitulé	Programme régional Egalité des genres et Société civile		
	Coût total	8 Mio EUR		
	Méthode d'assistance / Mode de gestion	Approche projet – gestion <i>centralisée</i>		
	Code CAD	42010 & 15150	Secteur	Genre Société Civile

2. MOTIF

Ce programme est inscrit dans le Document de Stratégie Régionale de l'Instrument de Politique de Voisinage pour le partenariat euro-méditerranéen, pour la période 2007-2013. Il vise à traduire en termes opérationnels l'engagement renforcé du partenariat euro-méditerranéen en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, d'une part et en faveur de la société civile, d'autre part. L'accent mis par la déclaration de Barcelone en 1995 sur ces deux dimensions a en effet été considérablement renforcé dans le programme de travail de Barcelone + 10 qui rend compte de la nécessité pour les partenaires euro-méditerranéens de prendre les mesures nécessaires pour "réaliser l'égalité des genres, prévenir toutes formes de discrimination et assurer la protection des droits des femmes" (para. 4.e) de même qu'ils promouvront le rôle de la société civile et sa "capacité à interagir avec les gouvernements et les parlements" (para. 2.e). Ces engagements ont été réitérés lors de la conférence des Ministres des Affaires étrangères à Tampere fin novembre 2006.

Ce programme vise donc, d'une part, à mettre en œuvre les conclusions ministérielles sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société » adoptées le 15 novembre 2006 à Istanbul et, d'autre part, à contribuer à la structuration de la société civile ainsi qu'à sa participation dans les enceintes du partenariat euro-méditerranéen. Une première phase couvrira la période 2007-2010. Une deuxième phase, à instruire sur la base des résultats enregistrés lors de la première phase, se déroulera sur la période 2011-2013.

Ce programme répondant à l'objectif global d'améliorer l'égalité des genres et de permettre à la société civile de contribuer à un débat plus démocratique est structuré autour de deux composantes clefs. Chacune de ces composantes repose sur des objectifs et des activités spécifiques.

En ce qui concerne plus particulièrement la composante "égalité des genres", il s'agira de renforcer les capacités d'acteurs susceptibles d'initier et de faciliter la mise en œuvre de réformes et de changements afin de promouvoir l'égalité des genres ainsi que d'assurer le suivi des conclusions ministérielles d'Istanbul.

En ce qui concerne la **société civile**, il s'agira de soutenir sa structuration en réseaux et en plateformes, tout en renforçant sa capacité de plaider dans les différentes enceintes du partenariat euro-méditerranéen.

2.1. Contexte sectoriel

Composante "Egalité des genres" : les rapports arabes sur le développement humain, ainsi que les principales études menées dans la région ont mis en exergue le fait que le statut et les rôles assignés aux femmes constituent l'un des principaux déficits et obstacles au développement des pays partenaires. En effet, bien que ces pays aient ratifié la CEDAW⁹ (avec, toutefois, des réserves portant sur le but et l'objet de cette convention), l'intégration des obligations internationales relatives aux droits politiques, sociaux, économiques et culturels des femmes dans les systèmes juridiques nationaux est incomplète. Par ailleurs, aucun des pays visé par ce programme n'a ratifié le Protocole optionnel de la CEDAW. En outre, même lorsque des lois visant à promouvoir l'égalité sont en place, il est courant qu'en pratique, elles ne soient pas suivies d'effet. La très faible participation des femmes à la vie politique dans les pays partenaires, les phénomènes de violences (mariages forcés, crimes d'honneur, mutilation génitale féminine) sont des domaines qui posent fondamentalement problème.

Les médias jouent un rôle tout à fait stratégique en matière de lutte contre les stéréotypes de genre, dans la mesure où ils constituent actuellement une très importante source de culture populaire dans la région.

Finalement, les pays de la zone euro méditerranéenne font face, dans le domaine de l'égalité des genres, à des problèmes communs (violence domestique, traite des femmes au Nord, mais aussi au Sud de la Méditerranée). Cependant, les mécanismes permettant de promouvoir les échanges d'expériences au niveau régional ou sous-régional sont insuffisants.

En ce qui concerne la **deuxième composante**, relative à la **société civile**, la structuration de celle-ci se heurte à des problèmes de nature différente selon que l'on se situe au niveau national ou régional / sous-régional.

Au niveau national, on assiste depuis plus d'une décennie à la naissance, dans les pays méditerranéens partenaires, de multiples organisations de la société civile, organisées sur le modèle des ONG occidentales ou incarnant des formes modernes d'organisations traditionnelles (notamment en ce qui concerne la délivrance de services). Cependant et de façon générale, ces organisations disposent de faibles capacités, internes comme externes. Leur capacité à mettre en œuvre des projets thématiques ciblés reste limitée. Leur aptitude à travailler en réseau est réduite. Dans un contexte qui, dans une grande partie des pays de la région, reste politiquement peu favorable au libre épanouissement de la société civile et donne de plus en plus souvent lieu à des réglementations restreignant le rôle de cette dernière, une méfiance réciproque s'est instaurée entre représentants institutionnels et membres de la société

⁹ CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES.

civile qui pourrait être dépassée par la recherche de partenariats, au moins sur un certain nombre de sujets considérés comme politiquement moins conflictuels.

Au niveau sous-régional ou régional, ces différentes faiblesses sont d'autant plus tangibles. Un réel travail en réseau semble pour l'instant n'exister que dans le domaine des droits de l'Homme ou celui des actions de promotion de réformes en faveur des femmes. D'autres enjeux (par ex. le commerce, l'environnement, l'énergie, la gestion et le contrôle des finances publiques ou les questions des flux migratoires) d'importance majeure pour la zone n'ont pas fait émerger de tel travail en réseau. Et si la participation de la société civile dans les enceintes du partenariat euro-méditerranéen se développe, les efforts engagés restent à poursuivre. La connaissance des mécanismes du partenariat Euromed au sein de l'ensemble des organisations désireuses de prendre part au débat suscité par les politiques du partenariat est, par ailleurs, souvent insuffisante. Par ailleurs, la structuration qui existe au niveau régional semble ne pas toujours s'enraciner dans une structuration dynamique et représentative de positions nationales consolidées.

Enfin, il existe la nécessité d'un suivi régulier par la société civile des engagements pris par les Etats au niveau du partenariat (plans d'action nationaux de la politique de voisinage, différents plans d'action thématiques) ou dans le cadre des institutions de la coopération régionale.

2.2. Enseignements tirés

Composante "Egalité des genres". Le premier programme régional sur l'intégration des femmes dans la vie économique (EOWEL) a démarré ses activités en 2006. S'il est prématuré de dresser un bilan et d'en tirer des leçons, il n'en reste pas moins que la conception de ce programme se fonde sur des principes qui restent valables :

- La nécessité d'actions spécifiques en faveur des femmes.
- L'importance d'élargir le dialogue à des acteurs plus diversifiés dans le but d'accroître la pertinence et la pérennité des actions entreprises.
- L'amélioration de la circulation et de l'accès à la connaissance et à l'information dans les pays du sud de la Méditerranée. Cette question a été identifiée par le premier *Rapport arabe sur le développement humain* (UNDP, 2002) comme étant l'un des principaux défis auxquels la région est confrontée.

Composante Société civile :

Beaucoup d'actions en faveur de la société civile ont débuté par un renforcement des capacités des organisations considérées individuellement. L'expérience démontre cependant que la recherche de dialogue entre société civile et autorités gouvernementales peut s'avérer particulièrement constructive. Dans un contexte de coopération délicate, il convient donc de privilégier des actions de sensibilisation, et aussi encourager des initiatives concrètes portant sur des sujets les plus consensuels possibles.

Le partenariat euro-méditerranéen se veut être un outil de promotion de la prise en compte de la voix de la société civile sur des sujets d'importance majeure pour la zone. Mais pour poursuivre sur la base des acquis, il convient d'augmenter la crédibilité du processus (atténuer la polarisation politique des débats en mettant l'accent sur le caractère pragmatique des activités envisagées), mieux cibler les enceintes d'intervention (éviter la dispersion, prendre en compte l'évolution des politiques – voisinage notamment) et l'utiliser comme un tremplin pour favoriser la structuration nationale.

2.3. Actions complémentaires

Ce programme est cohérent avec les mesures inscrites dans les plans d'action de la politique de voisinage conclus avec la plupart des pays du Sud de la Méditerranée. Le dialogue politique mené au titre de la politique de Voisinage permettra d'aborder, tout en les complétant, les éléments traités par le programme régional.

Il est également complémentaire des différents Plans Indicatifs Nationaux. Ceux-ci prévoient un certain nombre d'appuis spécifiques à l'égalité des genres (voir en particulier les PIN Egypte, Jordanie ou Syrie) ou à la société civile (voir PIN Jordanie, Egypte, document de programmation Palestine). Ce programme les complétera en promouvant l'échange d'expériences au niveau régional.

En outre, pour ce qui concerne la composante Egalité des genres, le programme est complémentaire :

- **en relation avec le niveau bilatéral** : de l'ensemble des mesures prévues dans les PIN dans les domaines de l'éducation à ses différents niveaux (primaire, secondaire et supérieur) et de la formation professionnelle. Dans le domaine de la protection sociale et de la santé, il tient également compte des programmes bilatéraux visant à la réforme des systèmes de santé et en particulier à la généralisation de l'accès aux soins ou à l'assurance maladie universelle ;
- **en relation avec le niveau régional** : des possibilités offertes par le programme régional en cours sur l'intégration des femmes dans la vie économique (EOWEL). Par ailleurs, la dimension de mainstreaming de l'égalité entre les femmes et les hommes pouvant être engagée au sein des programmes régionaux MEDSTAT, ETE, MEDA JAI et Migrations, Information et Communication et le programme Promotion des investissements, est prise en compte.
- **en lien avec les instruments ou programmes thématiques**: le programme travaillera en complémentarité avec le nouvel Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme et le programme thématique « Investing in people », qui vise, dans sa composante « Genre », à soutenir la société civile dans la mise en œuvre des dispositions des conventions internationales relatives aux femmes.

Pour la composante Société civile, le programme sera complémentaire des programmes bilatéraux qui visent à renforcer au niveau national, les capacités de la société civile, en particulier en matière de plaidoyer et, partant de là, la capacité de celle-ci à contribuer à la démocratisation. Cette complémentarité concernera aussi les

programmes bilatéraux de renforcement des capacités dans le domaine de l'action pour l'effectivité des droits économiques et sociaux et pour le développement.

Tout comme pour la composante genre, il sera nécessaire de travailler en complémentarité avec le nouvel Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH 2), et avec le programme Euromed Jeunesse.

Enfin ce programme régional devra être complémentaire des interventions bilatérales et multilatérales relatives au renforcement du rôle de la société civile dans les dialogues interculturels et dans la construction de la paix, notamment celles de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures.

2.4. Coordination des bailleurs de fonds

Les activités proposées par le programme ont pris en compte les principaux programmes et projets régionaux mis en œuvre par les principaux donateurs dans la région. La phase de démarrage des activités du programme s'appuiera sur les structures de coordination entre les donateurs mises en place dans certains pays de la région comme c'est le cas au Maroc et au Liban. Pour la composante Egalité des genres, la cohérence et la complémentarité sera assurée en particulier avec les initiatives de l'UNIFEM (mise en place d'un réseau régional pour la lutte contre les violences et un réseau femmes arabes et les médias). Le programme comportera en outre un mécanisme de coordination des donateurs. Pour la composante Société civile, la coordination existe de facto entre donateurs au niveau national, mais les initiatives de soutien à une structuration régionale restent limitées. Il s'agira d'être en particulier attentif aux initiatives du PNUD dans ce domaine et de provoquer toutes les occasions de se coordonner.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs et résultats escomptés

Objectif global: Améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes et permettre à la société civile de contribuer à un débat plus démocratique au niveau national et au sein du partenariat euro-méditerranéen.

3.1.1 Composante Egalité des genres: objectifs spécifiques, résultats

Objectifs spécifiques

1. Soutenir et renforcer des dynamiques en cours en faveur de l'égalité *de jure* et *de facto* entre les hommes et les femmes et contribuer à la promotion des droits humains des femmes dans la région.
2. Soutenir les pratiques permettant de lutter contre la violence exercée à l'encontre des femmes et promouvoir des images positives sur les rôles des femmes dans la société par le biais des médias.
3. Assurer le suivi des conclusions ministérielles d'Istanbul sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société ».

Résultats escomptés et principales activités

Pour l'objectif spécifique 1

Résultat : les dynamiques au niveau régional/sous régional/national en faveur de la promotion des droits humains des femmes dans la région sont renforcées et le processus de levée des réserves et d'adhésion au protocole optionnel à la CEDAW par les Etats parties est accéléré.

Activités

- Favoriser les espaces et opportunités d'échanges, de transfert entre acteurs institutionnels d'une part et entre les acteurs institutionnels et la société civile, d'autre part, dans le domaine : des expériences et des leçons tirées en matière de réformes et de mobilisations pour la promotion du statut et de la participation des femmes (mise en œuvre de la CEDAW, levée des réserves, ratification du protocole optionnel, codes du statut personnel, législation pénale, codes de la nationalité, codes du travail, etc.);
- Favoriser les échanges et les évaluations des expériences et des enseignements tirés en matière d'actions affirmatives de promotion de la représentation des femmes dans les instances élues (au niveau national et au niveau local) : constitutions, codes électoraux et autres mécanismes/quotas au sein des partis politiques dans la région Euromed (Nord –sud et sud-sud).
- Assurer une large diffusion par différents canaux de communication y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication de ces expériences et bonnes pratiques en matière de promotion de l'égalité et des droits humains des femmes mises en œuvre dans les pays de la région.

Pour l'objectif spécifique 2

Résultat 2.1: La connaissance de l'ampleur des violences basées sur le genre est développée et les bonnes pratiques en matière d'investigation, de prévention et de sanction de ces violences sont diffusées.

Résultat 2.2: La conscience des normes et des stéréotypes liés au genre et aux manières dont ils contribuent, en véhiculant les valeurs patriarcales, à reproduire les rôles traditionnels de genre est améliorée.

Activités

- Améliorer la compréhension et la connaissance des phénomènes de violence contre les femmes;
- Promouvoir l'échange nord/sud et sud/sud autour des instruments de lutte contre la violence exercée à l'encontre des femmes;
- Favoriser la production et la diffusion la plus large possible de l'information sur les expériences de réformes et de promotion de l'égalité des genres à travers des campagnes médiatiques.

Pour l'objectif spécifique 3

Résultat: la sensibilisation aux engagements pris par les parties prenantes du partenariat euro-méditerranéen dans les conclusions d'Istanbul est accrue, les engagements liés au suivi de ces conclusions sont suivis d'effet.

Activités:

- Organiser des réunions d'information et des tables rondes sur les engagements d'Istanbul, ainsi que sur les bonnes pratiques de sa mise en œuvre, impliquant les acteurs gouvernementaux, les parlementaires et les organisations de la société civile susceptibles de faciliter l'accompagnement et la mise en œuvre des réformes;
- Fournir l'appui nécessaire à la préparation du comité ad hoc annuel ayant pour mission de vérifier la mise en œuvre des conclusions d'Istanbul et contribuer à la préparation de la conférence ministérielle sur les questions d'égalité prévue en 2009;
- Fournir aux principaux acteurs concernés un appui méthodologique à la mise en œuvre des conclusions d'Istanbul;

3.1.2 Composante Société Civile objectifs spécifiques, résultats

Objectifs spécifiques

1. Soutenir les efforts des réseaux thématiques régionaux pour assurer ou consolider au niveau national la mise en place effective de mécanismes de concertation et de coordination permanents au sein de la société civile et entre la société civile et les pouvoirs publics.
2. Promouvoir des débats et des activités au niveau national et régional sur les politiques, les institutions et les mécanismes du partenariat Euromed.

Résultats escomptés et principales activités

Pour l'objectif spécifique 1

Résultats:

- Le processus de structuration de la société civile se développe de façon progressive au niveau national et régional en relation avec les réseaux thématiques régionaux et les plateformes.
- Les réseaux thématiques et les plateformes rendent des avis de façon systématique sur les grandes politiques du partenariat et ils interagissent avec les institutions du partenariat.
- Le dialogue entre les acteurs de la société civile autonome, les institutions gouvernementales et les instances parlementaires est engagé et /ou développé.

Activités:

- Promotion, au niveau national et régional, d'échanges, de groupes de travail et de tables rondes pour accompagner la mise en place progressive de coordinations locales, nationales ou sous régionales;
- Appui à la constitution de réseaux thématiques sous régionaux et nationaux en relation avec les réseaux thématiques régionaux;
- Appui au renforcement des contacts au niveau régional avec l'ensemble des mécanismes institutionnels européens et du partenariat Euromed;
- Organisation, en relation avec les réseaux thématiques régionaux et la plateforme non gouvernementale Euromed, de débats thématiques régionaux autour des axes du forum civil de Marrakech;
- Promouvoir, sur certaines questions ne faisant pas pour l'essentiel controverse, des débats et des processus participatifs ayant pour finalité l'élaboration et/ou la mise en œuvre de stratégies nationales;
- Soutien à l'organisation des consultations nationales et du forum civil Euromed.

Pour l'objectif spécifique 2

Résultat: La connaissance des objectifs, des principaux enjeux politiques et des mécanismes du partenariat est accrue au sein des organisations de la société civile désireuses d'y jouer un rôle.

Activités:

- Favoriser les opportunités de rencontres et d'échanges, au niveau national et régional, pour une meilleure connaissance des politiques du partenariat, de ses institutions et de ses mécanismes ainsi que pour la mise en œuvre des conclusions des conférences ministérielles thématiques euro-méditerranéennes.
- Organiser des séminaires d'information et de formation et développer une expertise thématique sur certains aspects techniques de sujets constituant des enjeux importants du partenariat comme le commerce, l'environnement, l'énergie, l'eau, le contrôle de la gestion des finances publiques ou la question des flux migratoires.
- Appuyer, au sein des sociétés civiles, les concertations relatives au suivi annuel de la mise en œuvre des plans d'action nationaux de la politique de voisinage avec la possibilité de l'élaboration et de l'édition de rapports alternatifs périodiques.

3.2. Parties prenantes

Pour la composante Egalité des genres :

- les parties prenantes institutionnelles comprenant différents ministères;
- les chercheurs et instituts de recherche;

- les partenaires sociaux, associations professionnelles sectorielles et catégorielles et organisations de la société civile;
- les réseaux de télévisions et radios et les journalistes, les jeunes artistes de l'audiovisuel,
- les autres intervenants internationaux dans les pays de la région (coopération multilatérale, bilatérale, organisations internationales, etc.).

Par ailleurs, le programme a également comme ambition d'inclure et de faire participer aussi bien les hommes que les femmes ainsi que certaines parties prenantes qui ne sont pas habituellement impliquées dans les politiques et programmes relatifs au genre tel que les ministères et départements chargés des finances/ économie/ commerce/ planification, etc.

Pour la composante Société civile : toute organisation (association, syndicat, organisation professionnelle, réseau thématique d'organisations ou plateforme locale, nationale, sous-régionale ou régionale, etc.) désireuse de participer au débat sur les enjeux du partenariat Euromed. Tout comme pour la composante Egalité, il est important de mettre l'accent sur les chercheurs en universités ou en instituts de recherche et sur différents partenaires sociaux.

Là aussi, il conviendra d'agir en complémentarité avec les autres intervenants internationaux dans les pays de la région (coopération multilatérale, bilatérale, organisations internationales, etc.).

3.3. Risques et hypothèses

Le caractère sensible des thèmes que ce programme aborde et son caractère régional impliquent certains risques potentiels liés aux résistances que pourraient manifester certains acteurs et à la diversité des situations et des contextes politiques économiques et sociaux des différents pays de la région. Il conviendra de trouver les mécanismes les plus pertinents afin de faire adhérer les parties prenantes au processus et de cibler des actions qui soient fédératrices et qui tiendraient compte de ces facteurs.

Pour ce qui concerne la composante Société civile en particulier, les questions de la représentativité et de l'autonomie sont des dimensions importantes dans tout processus de structuration et de constitution en plateformes et il conviendra d'y prêter une grande attention. Une représentativité pleinement satisfaisante ne peut cependant jamais être pleinement assurée et le caractère progressif de la mise en place des plateformes devrait en favoriser la représentativité. Un effort soutenu de communication, des modalités flexibles de régulation et de recours et l'implication dans ce processus des réseaux thématiques aux côtés de la plateforme non gouvernementale Euromed sont, en tous cas, indispensables.

Durabilité :

Egalité des genres : afin de s'assurer la durabilité des acquis du programme, il conviendra de se fonder sur les dynamiques de changement existant dans les pays

partenaires et de faire en sorte que les personnes prenant part au programme puissent être des multiplicateurs d'idées et des perspectives dégagées par le programme.

Société civile : la reconnaissance dont peuvent bénéficier des plateformes en tant qu'interface auprès des institutions publiques des partenaires est gage de durabilité.

3.5. Questions transversales

Ce programme contribue à l'intégration de plusieurs des thématiques dont le Consensus européen recommande qu'elles participent de façon transversale aux objectifs d'un programme, notamment la bonne gouvernance, le genre et les droits de l'Homme. L'égalité entre hommes et femmes, au cœur de la première composante, occupe également une place importante dans les activités de la société civile autour du partenariat Euromed (cf. l'annexe de la Déclaration finale du forum civil de Marrakech). Le respect et la promotion des droits humains, ainsi que la promotion de la liberté d'association et de rassemblement sont également au cœur de ce programme. Enfin, la bonne gouvernance, qui couvre les domaines mentionnés précédemment, est également prise en compte par le soutien à la société civile et la promotion d'une approche participative pouvant être considérée comme un vecteur de démocratisation. Par ailleurs, les deux composantes du programme veilleront à l'implication des jeunes.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Méthode de mise en œuvre

Mise en œuvre en gestion centralisée directe. Des mécanismes d'échanges entre le siège et les délégations sont indispensables afin d'assurer une bonne coordination du programme ainsi qu'un système d'interface entre les délégations intervenant dans la gestion de la mise en œuvre de projets similaires dans ce domaine.

4.2. Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions

Il est envisagé que les deux composantes du programme soient mises en œuvre par des contrats de service attribués suite au lancement d'appel d'offres restreints.

Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

4.3. Budget et calendrier

Le montant total du programme s'élève à 8 M € répartis de façon indicative comme suite : 5 M € Composante "Egalité des Genres" et 3 M € pour la composante "Société Civile".

Calendrier indicatif pour le lancement des procédures d'appel d'offres : fin 2007. Les contrats auront une durée de 3 ans.

4.4. Suivi de l'exécution

Niveau 1: des indicateurs de suivi devront clairement (qualitativement et quantitativement) faire partie des méthodologies des offres techniques soumises lors des appels.

A titre d'exemple, dans la composante Égalité des genres, on pourra s'attacher à mesurer le nombre et la qualité des dynamiques et des initiatives de réforme en faveur de l'égalité dans la région, le nombre, la qualité et la diversité des acteurs impliqués, le nombre et la qualité des manifestations organisées, le nombre et la pertinence des productions élaborées et le nombre de productions diffusées, etc.

En ce qui concerne la composante Société civile, il pourra s'agir du nombre et de la qualité des espaces d'intervention de la Société civile et la diversité des thèmes évoqués, le nombre et la qualité des débats organisés, des réseaux soutenus, des participations effectives aux instances du partenariat Euromed, etc.

Niveau 2: des missions de suivi contractées par la Commission permettront d'assurer un suivi externe et d'avoir des recommandations pour l'exécution des contrats en cours.

Niveau 3: Suivi par les services de la Commission (délégations et siège).

4.5. Évaluation et audit

Des rapports de certification des dépenses devront être fournis dans le cadre des contrats mettant en œuvre ce projet. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale des résultats atteints par le projet seront réalisées par des experts externes engagés par la CE; un audit externe pourra de même être mené à l'initiative de la Commission, si nécessaire. Ces évaluations et audits seront financés à partir d'autres sources, du fait de la règle du "N+1" s'appliquant à la période de contractualisation sous cette décision.

4.6. Communication et visibilité

Les aspects de communication et visibilité seront intégrés dans les deux composantes du programme. Des ressources humaines et budgétaires spécifiques devront y être affectées.

La communication et la visibilité du programme devra faire l'objet d'une attention particulière dans les pays partenaires méditerranéens en étroite collaboration avec les délégations et en ligne avec le Manuel de visibilité de l'UE applicable aux actions extérieures.

La composante "genre" du programme sera notamment promue à travers le site internet existant du programme en cours www.euromedwomensrights.net